

C'est une affaire très sérieuse que de priver quelqu'un du droit de voter. Le droit de voter est un privilège inhérent à tout citoyen d'un pays libre ; tout jeune homme attend avec impatience le moment où il lui sera donné d'exercer ses droits de citoyen. Si la loi est laissée telle qu'elle est dans la province, ce sera beaucoup plus satisfaisant pour tout le public en général. Vu la position occupée par le gouvernement, vu qu'il a consulté le peuple avant l'expiration de son dernier terme d'office, vu la loi qui a été passée pour changer les limites des divisions électorales d'Ontario, ce ne serait qu'un acte de libéralité de sa part que de laisser cette question dans l'état où elle se trouve actuellement jusqu'après les prochaines élections générales. Puis, lorsque le pays serait mieux renseigné à ce sujet, le bill pourrait être présenté de nouveau et être perfectionné, car il est loin d'être parfait dans son état actuel. Il est injuste, il est déloyal d'entreprendre d'imposer un bill comme celui-ci à la Chambre, dans le but de mettre ses adversaires dans une position désavantageuse en temps d'élection.

Supposons que mon honorable ami d'York-Est (M. Mackenzie), lorsqu'il était à la tête du gouvernement, eût entrepris de faire adopter une mesure de ce genre, que n'aurait pas dit nos adversaires ? Il se serait élevé parmi eux un cri tel que dix années se seraient écoulées avant qu'on en eût entendu la fin. Ils auraient discuté pendant six mois plutôt que de laisser adopter un bill de cette nature. Je suis d'avis qu'il vaut mieux rendre justice à tout le monde.

Le gouvernement libéral, sous la conduite de l'honorable député d'York-Est (M. Mackenzie), a adopté une ligne de conduite franche et loyale. Il est allé devant le peuple, sans loi électorale pour affermir sa position, et il a dit : Notre conduite a été telle que nous avons le droit de vous demander de nous renouveler votre confiance pendant les cinq années à venir ; nous ne sommes pas disposés à faire dans le tarif des changements que nous savons devoir être nuisibles, à la longue, pour le pays, dans le but d'obtenir l'avantage temporaire de conserver le pouvoir pendant quelques années de plus ; nous sommes résolus de nous maintenir ou de tomber en restant fidèles aux principes que nous avons énoncés. Nous avons été battus. Est-ce que nous nous sommes plaints ? Non, nous avons accepté la défaite. Nous nous sommes dit : Nous avons fait notre devoir ; le pays a condamné notre politique, mais le temps viendra bientôt où le peuple verra son erreur et l'admettra. Ce temps est arrivé, et le gouvernement admet que ce temps est arrivé lorsqu'il dépose ce bill sur le bureau et qu'il demande à la Chambre de l'appuyer. Il demande à la Chambre d'adopter ce bill afin de lui procurer un avantage indu aux urnes électorales, et pour nul autre raison.

M. TUPPER : Après les deux discours que l'honorable député de Digby (M. Vail) a prononcés sur cette question, deux discours qui sont en contradiction flagrante l'un avec l'autre, et après le discours très éloquent de l'honorable député d'Inverness (M. Cameron), qui, pour traiter cette question, s'est placé à un point de vue élevé, il ne sera pas nécessaire pour moi de retenir longtemps la Chambre pour démontrer que ce bill va être reçu à la Nouvelle-Ecosse avec la plus grande satisfaction d'un bout à l'autre de la province. Je dis ceci à dessein. Non seulement le principe du bill est acceptable au parti libéral-conservateur de la Nouvelle-Ecosse, et à mes amis auxquels l'honorable député de Digby (M. Vail) a fait allusion ; mais, de leur propre aveu ; la presse libérale, la presse *grite* de la Nouvelle-Ecosse, et le parti *grit* de cette province, le trouvent acceptable, et si nous devons accepter les paroles du journal dont l'honorable député de Digby nous a lu un extrait, comme étant l'expression des sentiments de ce parti — et à mon avis, le *Chronicle* occupe une position telle dans le soi-disant parti libéral, dans le parti *grit* de la Nouvelle-Ecosse, que sa voix est plus autorisée que celle de l'honorable député.

L'honorable député en a lu assez long pour démontrer à la Chambre que le parti libéral de la Nouvelle-Ecosse a admis qu'il est forcé d'admettre que ce bill va donner plus d'extension au suffrage que le bill passé à la dernière session de la législature locale. Cette admission est aussi sortie de la bouche de l'honorable monsieur. Il est allé plus loin que le *Chronicle*, il a déclaré que les mineurs, qui forment une classe nombreuse dans cette province, jouiraient du privilège de voter, d'exprimer leurs opinions sur les questions d'intérêt public, questions qui affectent leurs intérêts à un si haut degré. Je veux indiquer au comité un curieux changement qui s'est produit dans l'esprit de l'honorable député de Digby, même depuis le commencement de ce débat. Avant que l'article du *Chronicle* eût été écrit, l'honorable député, le 21 avril dernier, s'est levé en cette Chambre et a condamné le bill parce qu'il restreignait le suffrage. Il s'est exprimé comme suit :

Dans la Nouvelle-Ecosse nous avons un cens électoral simple et facile à comprendre ; \$150 de propriété foncière ou \$300 de biens personnels, ou \$300 de propriété foncière et de biens personnels combinés confèrent le droit de suffrage ; voilà le cens électoral tel qu'il existe aujourd'hui dans la Nouvelle-Ecosse.

Maintenant, le bill actuel, s'il est adopté, privera du droit de suffrage pour l'élection des députés fédéraux, un grand nombre de personnes qui jusqu'à présent jouissaient de ce droit.

De deux choses l'une : ou l'honorable député n'était pas d'opinion que le bill aurait pour effet de restreindre le suffrage, ou cet article l'a suffisamment instruit pour qu'il sache maintenant que le bill ne produira pas cet effet.

M. VAIL : Mon honorable ami voudra-t-il continuer à lire ce que j'ai dit, j'ai démontré que le bill restreignait le suffrage en ce sens qu'il abolissait le droit de suffrage basé sur les biens-meubles.

M. TUPPER : Je n'ai pas le temps de lire tout le discours. Il se trouve dans les *Débats*, mais je puis dire qu'il a été répété en entier aujourd'hui, avec certaines contradictions que je vais indiquer. Ce que j'étais à dire c'est ceci : ou l'honorable député n'a pas suffisamment étudié le bill, ou il a été rappelé en ligne par cet article, car je constate qu'à cette phase du débat, il tombe sous le coup des reproches qui nous ont été faits par l'opposition, à l'effet que nous n'avions pas suffisamment étudié le bill, puisque, en étudiant de nouveau cette importante question, il a réellement confondu deux articles du bill. Il a déclaré ici, en plein parlement, à cette phase avancée du débat, que l'article relatif à l'occupation des propriétés et l'article relatif au revenu, allaient de pair, et que le revenu n'était d'aucune utilité à l'électeur, à moins que ce dernier ne fût en même temps propriétaire d'immeubles. C'est là une admission bien triste de la part de l'honorable député de Digby ; mais cette admission, de même que les autres, est cause qu'il est inutile pour moi de faire plus qu'indiquer le journal qu'il a lu, lequel démontre qu'il y a extension du suffrage, et accueille cette nouvelle avec plaisir dans un article du 9 mai 1885.

Cet article s'efforce de démontrer que nous nous sommes occupés d'une classe qui n'est pas comprise dans le bill de la législature locale, de la classe des pêcheurs, en tant qu'il s'agit de leurs filets et de leurs engins de pêche, et des occupants. L'honorable député de Digby a ajouté une autre classe, la classe des mineurs, et il aurait pu aller plus loin et démontrer qu'une proportion considérable des artisans de la province jouiront des mêmes privilèges que les mineurs. La classe des mineurs dans la Nouvelle-Ecosse est l'une des classes les plus importantes qu'il y ait parmi les artisans et les ouvriers. Pendant l'année dernière, ils ont gagné une moyenne d'un dollar de \$2 par jour. Ces hommes sont intelligents. Ce ne sont pas des hommes tels qu'il les a peints, en insinuant aujourd'hui qu'ils pouvaient être trompés plus facilement que les autres hommes, par des agents politiques ou par qui que ce soit. Il a insinué, aujourd'hui, que nous avons trompé ces hommes relativement